FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la Directive 91/155/CEE

LABORATOIRES ANIOS

Laboratoires Pharmaceutiques n° F 9218
Pavé du Moulin
59260 LILLE-HELLEMMES
☎ 03.20.67.67.67
Télécopie : 03.20.67.67.68

Numéro d'appel d'urgence :
ORFILA : 01.45.42.59.59.

---

1 - IDENTIFICATION

1.1 Désignation commerciale

PHS DEGRAISSANT DESINFECTANT PLONGE MANUELLE

1.2 Distributeur

PRO HYGIENE SERVICE
1 à 11 rue du puits Dixme
Senia 524
94577 ORLY Cedex
☎ 01.41.76.22.67
Télécopie : 01.41.76.22.39

---

2 - COMPOSITION

2.1 Nature chimique

Tensioactifs non ioniques et amphotères, agents complexants , adjuvants et dérivés aminés.

2.2 Composants pouvant apporter un danger.

N, N Bis (3 aminopropyl) dodécylamine
C, R34
CAS n° 2372-82-9

---

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

3.1 Risques spécifiques

Xi - Irritant
R36 : Irritant pour les yeux.

---

4 - MESURES DE PREMIERS SECOURS

- En cas de projection du produit dans les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau, même sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un spécialiste.

- En cas d'ingestion, ne pas provoquer le vomissement, utiliser un pansement gastrique et consulter d'urgence un médecin, lui montrer l'étiquette.

---

5 - MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction - Recommandés	Le produit lui-même ne brûle pas. En cas de feu à proximité, tous les moyens d'extinction peuvent être utilisés.
Méthodes particulières d'intervention	Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Equipements spéciaux pour la protection des intervenants.	En cas d'incendie utiliser un appareil respiratoire autonome et une combinaison complète de protection.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles	Mettre des gants appropriés
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.	Ne pas déverser dans les eaux sans traitement préalable (station d'épuration).
6.3 Méthodes de nettoyage	Ne pas réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine, en vue d'une réutilisation. En cas de déversement, répandre une matière absorbante inerte. Laver la partie souillée avec de l'eau.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation	Tenir hors de portée des enfants. Ne pas avaler. Produit d'usage externe. Eviter le contact avec les yeux. Bien refermer après usage.
7.2 Stockage	Conserver dans son emballage d'origine. Stocker à l'abri de la chaleur, dans des locaux bien ventilés entre +5°C et +35°C. Ne pas dépasser la date de péremption indiquée sur l'emballage.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTIONS INDIVIDUELLES

Mesures générales de protection et d'hygiène : respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre de produits chimiques.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Aspect	Etat Physique à 20°C ..... : Liquide, limpide Couleur ..... : jaune Odeur ..... : Parfumée
9.2 pH	Produit pur ..... : 12 ± 0,5 à 20°C A dilution (0,3%) ..... : Env. 8
9.3 Masse volumique	1,045 ± 0,007 g/cc à 20°C
9.4 Tension de surface	28 ± 2 mN/m à 20°C (dilution à 0,25%)
9.5 Point d'éclair	Non applicable
9.6 Inflammabilité	Ininflammable.

10 - STABILITE ET REACTIVITE	
10.1 Stabilité	Chimiquement stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.
10.2 Conditions à éviter	Ne pas mélanger avec d'autres produits.
10.3 Matières à éviter	Composés oxydants organiques et inorganiques puissants. Les acides et alcalis.
11 - Informations Toxicologiques	Contact oculaire : Irritation, gêne, caractérisée par un larmoiement et une rougeur de la conjonctive. L'ingestion accidentelle peut entraîner une irritation des voies digestives supérieures dont la gravité est fonction notamment des quantités absorbées et de la dilution.
12- Informations Ecologiques	Préparation à base de substances facilement biodégradables. De faibles concentrations ne perturbent pas le cycle biologique des boues activées et peuvent être dégradées dans un système de traitement des eaux usées.
13- Considérations relatives à l'élimination	Compte tenu de la réglementation en vigueur, les emballages contaminés doivent être transportés dans un centre agrée en vue de leur recyclage ou valorisation.
14 - Informations Relatives au transport	Non repris comme matière dangereuse au sens de la réglementation des transports.
15 - Informations réglementaires	
Fiches de données de sécurité	Directive 91/155/CEE modifiée par Dir. 93/112/CEE : substances et préparations dangereuses.
Classement/Etiquetage CEE	Directive 88/379/CEE modifiée par Dir. 93/72/CEE (19è adaptation) Symbole(s) de danger : Xi : Irritant <u>Phrases R</u> : R36 : Irritant pour les yeux . <u>Phrases S</u> : S 2 : Conserver hors de portée des enfants. S 26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S 37 : Porter des gants appropriés.
Contact alimentaire	Ce produit respecte les obligations mentionnées à l'arrêté du 8 septembre 1999 relatifs aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires.

16 - Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions d'emploi.

Indication : Nettoyage et désinfection du matériel de cuisine en de trempage.

Dose d'emploi : S'utilise à la dilution de 0,3% soit 30 ml pour 10 litres d'eau.
Temps de contact minimum : 15 minutes.
Rincer à l'eau potable après usage.

Cette fiche tient compte de tous les dangers potentiels susceptibles d'être liés à la manipulation et à l'utilisation normale des préparations sous la forme où elles sont mises sur le marché, mais non nécessairement sous n'importe qu'elle forme différente d'utilisation finale, par exemple à l'état dilué.

L'attention de l'utilisateur est attirée sur les obligations réglementaires qui lui incombent et qui engagent sa responsabilité selon les clauses ci-après : elles sont données de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

"Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée.. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

NOTA : "L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée exhaustive.